



## 16ème législature

<b>Question N° : 750</b>	De <b>M. Jean-Charles Larsonneur</b> ( Non inscrit - Finistère )	<b>Question orale sans débat</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >Classement du collège Joséphine Baker de Brest en REP+	<b>Analyse</b> > Classement du collège Joséphine Baker de Brest en REP+.
Question publiée au JO le : <b>07/05/2024</b> Réponse publiée au JO le : <b>15/05/2024</b> page : <b>3533</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Charles Larsonneur alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la classification du collège Joséphine Baker de Brest en REP+ et plus généralement, sur la révision de la carte de l'éducation prioritaire. Actuellement classé en réseau d'éducation prioritaire (REP), le collège Joséphine Baker de Brest concentre pourtant toutes les caractéristiques pour être classé en REP+. En effet, ce collège présente les résultats les plus faibles de l'académie de Rennes lors des évaluations des élèves de 4e en français et mathématiques, avec des pourcentages d'élèves appartenant aux groupes « satisfaisants » de 12 % en français et 5 % en mathématiques (contre respectivement 21 % et 15 % pour le collège des Hautes Ourmes de Rennes, seul établissement de l'académie classé en REP+). Par ailleurs, les résultats au diplôme national du brevet se situent autour de 65/70 % ces dernières années contre 80 % pour l'établissement REP+ de Rennes et plus de 90 % de réussite au niveau de l'académie. Enfin, le collège Joséphine Baker possède un IPS (indice de position sociale) de 74,4 (le plus faible de l'académie de Rennes), ce qui correspond exactement à l'IPS moyen des établissements classés en REP+. Le classement de cet établissement en REP+ semble donc une nécessité. Par ailleurs, la carte de l'éducation prioritaire établie en 2015 n'a pas fait l'objet de mise à jour depuis cette date. Malgré l'annonce, en décembre 2022, d'une révision de cette carte par le ministre de l'éducation d'alors, Pap Ndiaye, il semblerait qu'à ce jour, cette révision soit toujours attendue. Il lui demande donc si une classification en REP+ est envisagée pour le collège Joséphine Baker de Brest et si une révision de la carte de l'éducation prioritaire est prévue à court ou moyen terme.

### Texte de la réponse

#### COLLÈGE JOSÉPHINE-BAKER DE BREST

**Mme la présidente** . La parole est à M. Jean-Charles Larsonneur, pour exposer sa question, no 750, relative au collège Joséphine-Baker de Brest.

**M. Jean-Charles Larsonneur** . Depuis de nombreuses années, je demande la révision de la carte de l'éducation prioritaire en Bretagne. Il est nécessaire de revoir le classement du collège Joséphine-Baker de Brest en réseau d'éducation prioritaire (REP), car il présente toutes les caractéristiques qui justifient un classement en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+). Je salue au passage l'extraordinaire travail de ses équipes enseignantes et



de sa communauté éducative

Les résultats aux évaluations nationales des élèves de quatrième en français et mathématiques sont les plus faibles de l'académie de Rennes : la part des élèves appartenant aux groupes satisfaisants s'élève à 12 % en français et à 5 % en mathématiques, contre respectivement 21 % et 15 % pour le collège les Hautes Ourmes de Rennes, qui est le seul établissement de l'académie classé en REP+. Par ailleurs, les résultats au diplôme national du brevet atteignent 65 à 70 % ces dernières années contre 80 % pour l'établissement REP+ précité – et plus de 90 % de réussite dans l'académie.

Enfin, son indice de position sociale (IPS), qui s'élève à 74,4, le plus faible de l'académie de Rennes, se situe dans la moyenne de ceux des établissements classés en REP+ à l'échelle nationale. Le classement de cet établissement en REP+ est donc une impérieuse nécessité. Ses élèves, ses enseignants, la jeunesse de Kerhallet et des quartiers environnants le méritent.

Plus généralement, la carte de l'éducation prioritaire n'a pas été mise à jour depuis qu'elle a été établie en 2015. Malgré l'annonce qu'a faite en décembre 2022, si ma mémoire est bonne, le ministre de l'éducation d'alors, M. Pap Ndiaye, sa révision est toujours attendue. Je ne méconnais pas les difficultés liées à son évolution, d'un point de vue budgétaire notamment, mais j'ai la conviction qu'elle est urgente. Quand pouvons-nous espérer une mise à jour ?

Permettez-moi, pour finir, de citer Joséphine Baker : « Vous devez obtenir une éducation. Vous devez aller à l'école et apprendre à vous protéger. Mais vous devez apprendre à vous protéger avec un stylo et non avec un pistolet ». Faites en sorte que cela soit possible pour les jeunes de Kerhallet et des quartiers environnants.

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des relations avec le Parlement.

**Mme Marie Lebec**, *ministre déléguée chargée des relations avec le Parlement* . La carte actuelle de l'éducation prioritaire, résultat de la refondation effectuée en 2014-2015, est constituée de 1 093 réseaux. Conformément aux annonces faites par les ministres de l'éducation nationale Pap Ndiaye, en 2022, puis Gabriel Attal, en 2023, les services de l'éducation nationale, se fondant sur un indicateur robuste, mènent des travaux sur la carte, travaux dont l'aboutissement figure bel et bien dans la feuille de route de la ministre Nicole Belloubet.

Nous visons une convergence entre la carte des quartiers prioritaires de la ville et celle de l'éducation prioritaire. C'est la raison pour laquelle nous travaillons avec les acteurs impliqués dans la politique de la ville. La révision de la carte avait été repoussée, dans le prolongement de la mission Territoires et réussite en novembre 2019, afin d'expérimenter le nouvel outil que constituent les contrats locaux d'accompagnement. Déployés sur trois ans et destinés aux écoles et aux établissements proches de l'éducation prioritaire, ils intensifient la prise en charge éducative des élèves en répondant au mieux à leurs besoins. Les premiers contrats arrivant à terme, des bilans académiques et un bilan national vont être établis prochainement.

Lorsqu'interviendra la révision de la carte de l'éducation prioritaire, seront pris en compte les indicateurs du collège Joséphine-Baker de Brest et les conditions de travail de ses enseignants. Soyez assuré que la ministre Nicole Belloubet suit personnellement cette situation.

**Mme la présidente** . La parole est à M. Jean-Charles Larssonneur.

**M. Jean-Charles Larssonneur** . Je vous remercie, madame la ministre, de nous confirmer que ces travaux sont engagés et qu'un calendrier comportant des échéances raisonnables est sur la table. Nous saluons l'esprit dans lequel cette révision est menée : faire coïncider la carte des quartiers prioritaires de la ville et celle des établissements les plus en difficulté.



Je ne doute pas qu'au terme de cette évaluation et de cette révision, le collège Joséphine-Baker sera justement récompensé pour les immenses mérites de sa communauté éducative, de son équipe enseignante et de tous ses jeunes.